

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme CHOUX
Membres excusés : M. G. GILLOT - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. MAGLICA - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - M. HELIE
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Site Victor Dumay - Installation des services de la police municipale et de la sécurité civile et des bâtiments - Réaménagement du bureau du stationnement - Rénovation des locaux - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure de consultation - Demandes de subventions - Demande de permis de construire

Monsieur Millot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'optimisation de l'occupation du patrimoine municipal, il est proposé d'aménager des locaux situés aux rez-de-chaussée premier et deuxième étages du site Victor Dumay 1, rue Sainte Anne, en vue d'y installer les services de la police municipale et de la sécurité civile et des bâtiments, ainsi que de réaménager le bureau du stationnement de la Direction de la Voie Publique et des Déplacements.

Cette opération consisterait en la restructuration des locaux existants à savoir :

- au rez-de-chaussée : aménagement d'un accueil, de bureaux, de vestiaires sanitaires, pour la police municipale,

- au premier étage : recloisonnement des anciennes salles du restaurant d'entreprise afin d'accueillir le personnel du service de la sécurité civile et des bâtiments,

- au deuxième étage : réaménagement complet des locaux existants occupés par le bureau du stationnement de la Direction de la Voie Publique et des Déplacements.

La maîtrise d'oeuvre de l'opération, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 718 000 € TTC, pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux, dans le cadre d'une tranche ferme pour le service de la police municipale et de tranches conditionnelles pour le service de la sécurité civile et des bâtiments, et le bureau du stationnement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le programme de rénovation des locaux situés aux rez-de-chaussée, premier et deuxième étages du site Victor Dumay proposé, en vue, d'une part, d'y installer les services de la police municipale et de la sécurité civile et des bâtiments, d'autre part, de réaménager le bureau du stationnement.
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 718 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;
- 5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 6) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 7) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 8) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2007 et à inscrire au budget de l'exercice 2008 ;
- 9) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux au taux maximum ;
- 10) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avèrerait nécessaire ;
- 11) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 31 JAN 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2007



Cité Victor DUMAY

CODE ENSEMBLE :

167

CODE BATIMENT :

- A = 418
- B = 419
- C = 420
- D = 421
- E = 1277
- F = 1115
- H = 1278
- J = 1279

